Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/5506

8.10.2025

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n°1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modification d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/5506)

État membre	France
Liaison concernée	Tarbes-Paris (Orly)
Date initiale de l'entrée en vigueur des obligations de service public	1er mai 2004
Date d'entrée en vigueur des modifications	1er juin 2026
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 12 septembre 2025 relatif à la modification des obligations de service public imposées sur les services aériens réguliers entre Tarbes et Paris (Orly) et à l'imposition d'obligations de service public sur les services aériens entre Pau et Paris (Orly) NOR: ATDA2525455A https://www.legifrance.gouv.fr pour tout renseignement: Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75720 Paris CEDEX 15 FRANCE Tél. +33 158094321